



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Points d'accompagnement éphémères pour les femmes victimes de violences

Question écrite n° 35343

Texte de la question

Mme Albane Gaillot interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la pérennisation des « points d'accompagnement éphémères » mis en place dans les centres commerciaux lors du premier confinement. La crise sanitaire ainsi que les deux confinements ont exacerbé les violences faites aux femmes, notamment les violences conjugales. C'est pour répondre à cette urgence que le Gouvernement a mis en place ce dispositif installé dans une vingtaine de centres commerciaux. Mme la députée a visité, le 1er décembre 2020, le point d'écoute du centre commercial Quai d'Ivry en compagnie du directeur du centre et des associations qui accueillent les femmes victimes de violences. Depuis son ouverture fin avril 2020, ce point d'écoute a reçu une soixantaine de femmes, et il est l'un des seuls à poursuivre son activité. Si ce dispositif se voulait éphémère, il répond à un réel besoin sur le territoire, qui va au-delà du contexte sanitaire. Comme le mentionne le CIDFF 94 : « ce lieu permet de capter un public qui ne serait pas venu dans une association ou une institution ». C'est pourquoi les différents acteurs - la direction du centre, le département, les associations - souhaitent pérenniser ce lieu. À l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Mme la ministre a affirmé la nécessité de renouveler le dispositif dans les centres commerciaux. Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été proclamée grande cause du quinquennat, il paraît primordial de soutenir et de maintenir des dispositifs qui ont fait leurs preuves. L'efficacité d'un tel dispositif repose principalement sur un réseau d'aide, avec des structures et des professionnels qui travaillent en complémentarité, avec réactivité et fluidité. Les associations font principalement face à des situations d'urgence. Mais face au manque d'interlocuteur, notamment au niveau de la préfecture, elles se retrouvent souvent démunies. Renforcer le réseau des droits des femmes, grâce à un professionnel dédié à l'accueil et à l'orientation des femmes victimes de violences conjugales au sein de chaque préfecture, permettrait de soutenir les associations et d'apporter une réponse à chaque femme, le plus rapidement possible. Ainsi, elle l'interroge sur la possibilité de pérenniser le dispositif des « points d'accompagnement éphémères » dans les centres commerciaux et de renforcer le réseau des droits des femmes dans les préfectures.

Données clés

Auteur : [Mme Albane Gaillot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (11^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35343

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9671

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)